

FICHE NORMES DU TRAVAIL

LE CONTRAT DE TRAVAIL



1. QUE DOIT-IL PRÉVOIR ?

Description du poste : tâches et responsabilités à effectuer

Type de contrat

- à durée déterminée ou indéterminée
- temps plein ou partiel
- durée de la période d'essai (s'il y a lieu)

Horaire de travail

- nombre d'heures par semaine
- temps alloué aux pauses et aux repas

Rémunération

- type de rémunération (à l'heure, à la semaine, au pourboire, etc.)
- mention de l'existence d'une convention de partage des pourboires (s'il y a lieu)

Versement de la paie

- fréquence (hebdomadaire, aux deux semaines, etc.)
- début et fin de la période de paie
- mode de versement (chèque ou dépôt direct)
- retenues (autres que les déductions usuelles)

Avantages

- nombre de semaines de vacances par année
- nombre de congés
- assurances collectives (si applicable)
- régime de retraite collectif ou régime volontaire d'épargne-retraite (RVER)

FICHE NORMES DU TRAVAIL

LE CONTRAT DE TRAVAIL



Clauses et ententes

- délai de congé raisonnable en cas de rupture de contrat (comparable à celui que devrait laisser l'employeur selon la LNT)
- clause de confidentialité (pendant et après l'emploi)
- clause de non-concurrence : clairement définie (territoire et durée)
 - ne doit pas empêcher le.la salarié.e de retrouver un emploi

Clauses particulières (s'il y a lieu)

- uniforme fourni
- outils de travail fourni
- avantages ayant une valeur pécuniaire (automobile ou logement)

2- CADRE RÉGLEMENTAIRE ET VALIDITÉ DU CONTRAT

- Le contrat doit respecter les lois et les mises à jour réglementaires en vigueur.
- Il ne peut contenir de clauses contraires à la Loi sur les normes du travail ou à une convention collective (si applicable).
- Une validation du contrat par un avocat en droit du travail est recommandée afin d'assurer sa conformité.

Ressource utile : [Contrat de travail | Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité du travail - CNESST](#)

Pour aller plus loin : [Parlons de normes du travail](#)